

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 20
- Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2024

Conformément à l'instruction de la M57, les éléments budgétaires ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal le 27 mars 2024.

Délibération adoptée à la majorité

- Voix pour : 19
- Voix contre : 4
(T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, F. CONTAT, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, P. VIDONNE à Lucas PUGIN et S. ROUGET à É. BOUCHET

Absents : MM. C. PEGUET, A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON et S. BIOLLUZ

Secrétaire de séance : Mme I. SAGE

2024DELIB037 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET 2024

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 2023 ;

Vu le compte administratif 2023, approuvé par délibération n°2024DELIB016 du Conseil municipal en date du 12 mars 2024 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240409-2024DELIB037-DE



Vote le budget 2024 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 13 244 282,88 €

INVESTISSEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 23 220 009,95 €

Le Secrétaire de Séance

Isabelle SAGE

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **12 AVR. 2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.